

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2019



Procès-verbal

Conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT du CGCT

Nombre de membres
composant le Conseil
Municipal : 33
Présents à la
séance : 20

L'an deux mille dix-neuf, le 19 septembre, à vingt heures trente.

Les membres composant le conseil Municipal de la Commune de CHANTILLY, régulièrement convoqués le 13 septembre 2019, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Isabelle WOJTOWIEZ, Maire, en session ordinaire

Madame Le Maire, après avoir ouvert la séance, a fait l'appel nominal.

Présents : Mme Isabelle WOJTOWIEZ, Maire, Michel TRIAIL, Yves LE NORCY, Caroline GODARD, Carine BARBA-STELMACH, Frédéric SERVELLE Amélie LACHAT, Bénédicte de CACQUERAY, Jean-Yves PERIE, **Adjoint au Maire**, Nadia DAVROU, Claude VAN LIERDE, Nicole VACHER, François ZANASKA, Vincent CAPPE de BAILLON, Caroline KERANDEL Jean-Pierre BRISOU, Yves CARINI, Stéphanie FONTAINE, Dominique DELAHAIGUE, Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU, **Conseillers municipaux.**

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : Boniface ALONSO (pouvoir Yves LE NORCY), Anita JACOBEE-MONNET (pouvoir Michel TRIAIL), Eric WOERTH (pouvoir Isabelle WOJTOWIEZ), Laëtitia KOCH (pouvoir Caroline GODARD) ; Florence BRUNET (pouvoir Carine BARBA-STELMACH), Stéphane DESEINE (pouvoir Frédéric SERVELLE), Pauline BERTHEAU (pouvoir Amélie LACHAT), Pierre-Louis MARTINEZ (pouvoir Bénédicte de CACQUERAY), Mathieu BOISSET (pouvoir Jean-Yves PERIE), Patricia DEBACK (pouvoir Nadia DAVROU), Sylvie MAPPA, Christian GAUTELLIER (pouvoir Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU), Eric DENIS.

Secrétaire de séance : Stéphanie FONTAINE

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2019

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

Madame LE MAIRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal et rend compte des décisions qu'elle a été amenée à prendre en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle demande si quelqu'un a des questions sur les décisions.

M. LOUIS-DIT-TRIEAU transmet la question posée par M. DENIS au sujet de la décision 2019/135 qui concerne les frais de restauration de l'église Notre-Dame dont le montant s'élève à 23 564 €.

Madame LE MAIRE précise qu'il s'agit de travaux effectués sur les lucarnes. Pendant les travaux les architectes ont découvert que des lucarnes étaient en très en mauvais état. Il aurait été aberrant de ne pas profiter des échafaudages et des entreprises en place pour les remettre en état, ce qui a été fait.

Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu du conseil municipal du 27 juin et des commissions.

I- CONSEIL MUNICIPAL, ORGANISMES, ADMINISTRATION

I. 1 Rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

(Rapporteur Mme Le Maire)

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a remis son rapport d'activités 2018 et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers (documents dématérialisés).

M. LOUIS-DIT-TRIEAU fait une remarque sur le fonctionnement de la CCAC. Il estime que la communauté de communes est à la croisée des chemins, et comme beaucoup de communautés de communes, la CCAC a été élargie à de nouvelles communes, mais sans approfondir en même temps l'évolution de ses compétences.

Il rappelle que l'année prochaine il y aura des élections, et il regrette que notre communauté de communes manque d'identité.

Il pense qu'avant d'élargir à nouveau notre communauté de communes, peut-être vers Senlis ou Pont-Sainte Maxence, il faudrait rendre plus visible nos compétences actuelles notamment dans le domaine de l'environnement, avoir une politique en matière de développement durable, sur le zéro déchet, sur les énergies renouvelables...

Il indique que la CCAC a un mode de fonctionnement similaire à un syndicat mixte, qu'elle est gérée par des fonctionnaires compétents, mais que c'est aux politiques de faire en sorte qu'elle puisse mobiliser les citoyens du sud de l'Oise, et qu'il faut donner une ambition politique à notre communauté de communes.

Madame LE MAIRE estime que les observations de M. LOUIS-DIT-TRIEAU envers la CCAC sont un peu sévères. Il y a au sein de la CCAC une volonté politique de faire avancer de nombreux dossiers : les déplacements, les pistes cyclables ou encore sa contribution au Plan Climat Air-Énergie Territorial .

M. LOUIS-DIT-TRIEAU s'interroge sur la diffusion de ces informations.

Madame LE MAIRE : les membres de la CCAC, des commissions notamment

M. LOUIS-DIT-TRIEAU : Mais malheureusement pas les citoyens ...

Madame LE MAIRE répond que les citoyens sont informés par le bulletin communautaire largement diffusé à plus de 46 000 exemplaires.

LE CONSEIL PREND ACTE

I. 2 Rapport d'activités du Syndicat d'Énergie de l'Oise

(Rapporteur Mr CAPPE de BAILLON)

Le Syndicat d'Énergie de l'Oise a remis son rapport d'activités 2018 (document dématérialisé).

M. CAPPE DE BAILLON a rappelé que la ville de Chantilly a adhéré au Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) qui regroupe 451 communes du département. Le SE60 est de ce fait propriétaire des ouvrages électriques et il en a confié l'exploitation à ENEDIS.

Il indique les 3 points saillants du rapport 2018 :

- 1) Une stabilité de la qualité de fourniture d'électricité : le temps de coupure moyen est stable. Pour l'Oise, le temps de coupure moyen/an/usager est de 62 minutes.
- 2) Les bornes Mouv'Oise de recharge pour véhicules électriques font désormais partie du quotidien des usagers.
- 3) concernant Chantilly et plus particulièrement ses bâtiments et ouvrages municipaux, l'adhésion de la ville au groupement d'achat d'électricité et de gaz pour minimiser les coûts.

On peut ajouter que pour Chantilly, l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public est réalisé avec une maîtrise d'ouvrage assurée par le SE60.

Enfin le SE60 gère des enveloppes financières, notamment une redevance versée aux collectivités pour des travaux d'électrification et d'éclairage public. En 2018, la ville de Chantilly a ainsi perçu 33 296 €.

Chantilly a également perçu des subventions pour l'enfouissement des réseaux de la rue Blanche (26 952€). A noter qu'en 2019 la ville percevra une subvention de 29 377€.

LE CONSEIL PREND ACTE

I. 3 Programme de déploiement d'Infrastructure(s) de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » sur le territoire du Syndicat d'Energie de l'Oise : installation de deux bornes électriques

(Rapporteur Monsieur CAPPE de BAILLON)

M. CAPPE DE BAILLON indique que deux nouvelles bornes peuvent être implantées, l'une au parking de la Canardière et l'autre avenue Marie-Amélie.

Il a rappelé que le SE60 est en mesure d'installer ces deux bornes communicantes du réseau Mouv'Oise comme celle déjà installée Petite place Omer Vallon, en service depuis novembre 2016, et les deux bornes du parking du Réservoir en service depuis mai 2019.

Pour mémoire les avantages de la solution Mouv'Oise sont :

- un seul réseau public pour la ville, qui est à la fois municipal et départemental
- un réseau évolutif en matériels et en nombre de bornes
- des bornes utilisables par badge ou smartphone

Les conditions financières sont les suivantes : prise en charge du SE60 à hauteur de 50 % du coût de la borne sachant que le coût d'installation d'une borne s'élève à 10 000 € HT, et participation annuelle de collectivité pour les frais de fonctionnement (maintenance, entretien, dépannage ...) à hauteur de 1250 € par borne et sur 5 ans.

Madame LE MAIRE précise : La ville avait installé deux bornes autonomes en 2015 au parking du Réservoir. En 2016 une borne Mouv'Oise a été implantée sur la petite place Omer Vallon. Le maillage commence à être intéressant pour Chantilly, car en plus de celles installées par la ville, il y en a une au parking P1 du Domaine de Chantilly et plusieurs au parking ICF derrière la gare.

On sait que les bornes sont très utilisées au parking du Réservoir et sur la petite place Omer Vallon. C'est pourquoi nous proposons deux bornes supplémentaires à la Canardière et au Bois Saint Denis.

M. CAPPE DE BAILLON : La borne de la petite place Omer Vallon est en 6^{ième} position sur les 500 bornes du réseau Mouv'Oise en termes de fréquentation.

Madame LE MAIRE : On voit bien qu'aujourd'hui les véhicules électriques commencent à circuler dans les rues de Chantilly, et il y a de plus en plus de véhicules hybrides. L'objectif de la création de ces bornes est de permettre un relais, et non pas que les gens viennent faire le rechargement de leur véhicule toute la nuit. Il s'agit simplement de permettre aux véhicules électriques d'avoir une autonomie supplémentaire, de pouvoir traverser la ville et de rentrer chez eux.

M. CAPPE DE BAILLON : Pour la petite place Omer Vallon, il y a eu 848 recharges depuis la mise en place en 2017 sur la petite place Omer Vallon et en un mois sur le parking du Réservoir pour les deux nouvelles bornes installées en 2019 une borne a été utilisée 26 fois et l'autre 20 fois.

M. LOUIS-DIT-TRIEAU demande quel est le mode de paiement.

Madame LE MAIRE indique pour l'instant les recharges sont gratuites et elles seront payantes à compter du 1^{er} janvier 2020.

M. LOUIS-DIT-TRIEAU ajoute que cela signifie que les usagers paieront leur électricité et c'est une bonne chose. Ce n'est pas à la commune de payer l'électricité, car ce n'est pas un service public. Chaque usager doit payer le prix de l'électricité qu'il consomme pour son véhicule comme le fait le propriétaire d'un véhicule thermique.

Si dans un premier temps, pour favoriser l'utilisation des véhicules électriques, les bornes sont implantées sur le domaine public, à terme il faudra qu'elles soient installées sur des espaces privés comme par exemple les stations de carburants.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le transfert pour deux bornes (Marie Amélie et Canardière) de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » au Syndicat d'Energie de l'Oise pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de recharge.
- d'adopter les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » pour deux bornes ci-annexées.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet pour deux bornes.
- de mettre à disposition, à titre gratuit, pendant 5 ans à compter de la mise en service du dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, 2 emplacements de stationnement par borne.
- de s'engager à verser au SE60 la participation financière due en application des conditions techniques, administratives et financières, approuvées par la présente délibération.
- de s'engager à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donner mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues au SE60.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

I. 4 Délégation de service public – affermage du service eau potable

(Rapporteur Mr CAPPE de BAILLON)

M. CAPPE DE BAILLON En 2008, la ville de Chantilly a confié la gestion de son réseau d'eau potable à la Lyonnaise des Eaux devenue Suez depuis. La durée de ce contrat était de 12 ans, et il arrive à échéance le 31 juillet 2020.

Compte tenu de la durée nécessaire pour la passation d'un nouveau contrat, la ville lance actuellement la procédure.

Dans la note de synthèse au paragraphe 1.4, les avantages d'une délégation de service public par rapport à la régie directe sont indiqués, puis sont déclinées les prestations qui devront être assurées par le délégataire.

La ville aura à sa charge la maîtrise d'ouvrage, le renouvellement du génie civil et des canalisations ainsi que le contrôle du service du délégataire.

La commission consultative des services publics locaux et le comité technique ont été consultés et ils ont émis un avis favorable sur le principe de la délégation du service public de l'eau potable.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de la délégation de service public pour le réseau d'eau potable ;
- autoriser le Maire à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires du contrat de délégation qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal ;
- approuver le rapport présentant les prestations que devra assurer le prestataire ;
- préciser que le conseil municipal se prononcera sur le choix du titulaire pour le contrat d'affermage.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

II- FINANCES

II.1 Décision Modificative n°2/2019 Budget Principal Ville

(Rapporteur M. LE NORCY)

M. LE NORCY : La Décision Modificative qui est proposée au conseil municipal comporte une partie fonctionnement et une partie investissement.

Les montants de ces deux éléments de la DM ont été établis après que le service Finances ait fait valider tous les virements de crédits qui permettent d'abonder certaines lignes en réduisant les crédits votés pour d'autres dès lors qu'en l'état actuel des réalisations budgétaires ces crédits ne seront plus nécessaires pour terminer l'exercice.

M. LE NORCY commente l'annexe 6 de la note de synthèse du Conseil Municipal.

En ce qui concerne le fonctionnement les recettes inscrites sont d'un montant de 31 060 €.

Le document présenté distingue clairement les lignes pour lesquelles il y a une exacte compensation entre les dépenses et les recettes, car il s'agit d'écritures que l'on pourrait qualifier d'écritures d'ordre, et non pas de dépenses ou recettes nettes.

Les recettes nettes supplémentaires sont constituées de :

- Produits exceptionnels pour 8 460 € qui correspondent à la mise en débet des comptables publics
- Participation d'un club service versée pour l'opération « Nos Enfants Parlent Anglais » pour 1 000 € et versement d'une redevance complémentaire pour le marché de plein vent pour 510 €.

Donc le total des recettes de fonctionnement est de 31 060 €.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent au même montant, outre les écritures d'ordre (*Dépenses annulées*) on trouve :

- des honoraires pour le recrutement du nouveau directeur général des services (13 200€)
- des frais de formation pour les personnels des services scolaire, crèches, animateurs dans le cadre de la mise en place du nouveau Portail famille (14 050 €)
- des crédits pour le remplacement d'une antenne volée sur un véhicule de la police (230€)
- une subvention pour l'Atelier Moz (5 000€)
- des fournitures diverses pour la bibliothèque : des dalles d'éclairage du plafond (1 400€)
- des fournitures de peinture au 2^{ème} étage du Pavillon Egler (1 820€)
- l'affectation de 6 500 € pour le Défi Jeunes au service Ville d'Art et d'histoire, dont 3 000 € sont récupérés du Service Jeunesse
- des crédits supplémentaires pour les séjours d'été en raison d'une participation supérieure aux prévisions (3 540 €)
- deux forfaits « maintenance » pour les nouvelles bornes électriques (2 500 €)
- des crédits pour le remplacement de pièces de caméra vidéo (5 500€)
- des crédits pour le contrat de surveillance du stationnement payant pour un total net de 63 050 €, qui se décomposent de la façon suivante : ajout de 87 000 € pour honorer des factures non reçues au 31 décembre 2018, et réduction de 24 000 € suite à la négociation et la signature d'un avenant au contrat.

Pour équilibrer cette DM il est proposé au conseil de minorer le virement à la section d'investissement de 107 540 €. De cette manière les 2 700 000 M€ inscrits au BP 2019 pour le virement à la section d'investissement seraient minorés de 107 540 €. Le virement serait d'environ 2 593 000 €, ce qui est néanmoins un niveau exceptionnellement élevé. Il est cependant tout à fait possible que nous n'ayons pas besoin de mobiliser la totalité des crédits inscrits en dépenses. Par contre il est vraisemblable que les recettes de fonctionnement seront supérieures aux prévisions, notamment en ce qui concerne les droits de mutation.

Pour la section d'investissement, après avoir reventilé environ 50 000 € par virement de crédits, il est proposé au conseil d'approuver une Décision Modificative de 207 700 € .

En recettes figurent :

- le certificat d'énergie pour le remplacement d'une chaudière à P Cézanne (1 745€)
- une subvention du fonds de soutien à l'investissement local pour l'extension de la cantine des Tilleuls (50 000€)
- un complément de recettes pour les amendes de police (11 570€) qui est déjà perçu
- Pour équilibrer la DM il faut reprendre d'abord le montant de la baisse du virement de la section de fonctionnement (- 107 540€) pour obtenir le montant à inscrire en emprunt : 251 000 €, montant qui est modeste et qui est lié à la réalisation des nouvelles dépenses d'investissement non prévues au BP 2019 et

à la DM n° 1. Le niveau de cet emprunt demeure modeste, de plus les taux d'intérêts sont actuellement très bas, et il n'est pas certain du tout que nous devions le réaliser dans sa totalité.

-

En dépenses figurent

- des crédits pour le nouvel espace de travail partagé.
- le remplacement de matériels onéreux (lave-verre de la mairie et armoire froide de P Cézanne).
- un complément de matériel pour les manifestations organisées par la ville (toit de chapiteau).
- le renouvellement d'un poteau d'incendie (730€)
- la réfection d'un mur de clôture à la maternelle des Tilleuls (5 865 €)
- le remplacement d'un volet roulant de la porte de la cantine du Coq chantant (1 070€)
- un complément de crédit pour le remplacement de la chaudière et de l'équipement de chauffage du CCMD, médiathèque et 2^{ème} étage du musée de la Dentelle (47 000€)
- des travaux PMR supplémentaires à l'espace Bouteiller (9 635€)
- un ajout de bornes escamotables d'alimentation électrique pour des manifestations au stade (21 300€)
- un complément de crédits pour l'interphone de la maternelle du Bois Saint Denis (1 140€)
- la réduction des crédits de la balayeuse (- 12 000€) car la ville a renégocié le contrat de vente, la machine s'étant défectueuse ; (un allongement du délai de garantie a aussi été obtenu)
- un complément des crédits pour la réalisation des ilots du carrefour Canardière qui n'étaient pas prévus (6 600€)
- la réfection des trottoirs sur les ponts - route de Senlis (124 0000 €)
- La reprise d'une partie des crédits pour le Portail de famille (25 000 €) car les dépenses initialement prévues en investissement se sont révélées devoir être imputées en fonctionnement, par exemple les dépenses de formation à la maîtrise de l'outil.

-

SECTION DE FONCTIONNEMENT (voir détail en pièce jointe en annexe)

En recettes : **+ 31 060 €**

Régularisation d'écritures	+ 21 150 €
=> 16 000 € Clôture régie Monétique	
=> 5 150 € pour réémission titres annulés	
Recettes exceptionnelles	+ 9 400 €
Complément redevance (marché)	+ 510 €

En dépenses : **+ 31 060 €**

Régularisation d'écritures	+ 21 150 €
=> 16 000 € Remboursements Monétique	
=> 5 150 € Annulation de titres	
Charges à caractère général	+ 109 950 €
Autres charges	+ 2 500 €
Subvention exceptionnelle	+ 5 000 €
Virement à la section d'investissement	- 107 540 €

La section de fonctionnement passe de 17 810 000 € à **17 841 060 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT (voir détail en pièce jointe en annexe)

En recettes : **+ 207 700 €**

Aide pour changement chaudière	+ 1 745 €
Subvention / Extension cantine Tilleuls	+ 50 000 €

Complément amendes de police	+ 11 570 €	
Emprunt	+ 251 925 €	
Virement de la section de fonctionnement	- 107 540 €	
En dépenses :		+ 207 700 €
Crédits annulés	- 37 000 €	
Nouvelles inscriptions	+ 244 700 €	
Dont :		
Trottoirs route de Senlis	+ 124 000 €	
Complément chaudière (CCMD médiathèque)	+ 47 000 €	
Stade – bornes escamotables	+ 21 300 €	
Bornes électriques	+ 12 000 €	
Achats de matériels	+ 16 090 €	
Travaux PMR Bouteiller	+ 9 635 €	
Complément feux tricolores Canardièrè	+ 6 600 €	
Autres travaux divers	+ 8 075 €	

La section d'investissement passe de 8 424 500 € à **8 632 200 €**.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder aux ajustements budgétaires ci-dessus.

Résultat du vote : A LA MAJORITÉ

II.2 Transfert à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne de la part du prélèvement sur les paris hippiques revenant à la Commune de Chantilly

(Rapporteur M. LE NORCY)

M. LE NORCY : Il s'agit, par cette décision, de revenir à l'état antérieur que la loi récente a modifié

Lorsque la ville a transféré la compétence hippique à la communauté de communes, le produit du reversement des paris hippiques perçu par la ville a été transféré à la CCAC. Or la loi est venue modifier le dispositif en prévoyant que ces recettes seraient désormais partagées pour moitié pour la communauté de communes et pour l'autre moitié pour la commune d'implantation de l'hippodrome. Toutefois la loi donne la possibilité à la commune de transférer à la communauté de communes la part qui lui serait attribuée.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour transférer cette part de 50 % à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne parce qu'elle a la compétence hippique et parce qu'elle assume les charges correspondantes.

M. LOUIS-DIT-TRIEAU Cela signifie que cette part sera d'abord versée à la commune ?

Mme le MAIRE Non cela sera versé directement à la CCAC.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

II.3 Tarifs des crèches : nouveau barème national des participations familiales

(Rapporteur Mme de CACQUERAY)

Mme de CACQUERAY Le barème national des participations des familles n'avait pas évolué depuis 2002. Aussi, la commission d'action sociale de la Caisse Nationale des Allocations Familiales a adopté un nouveau barème. Ces nouveaux taux de participation familiale qui figurent en annexe à la note de synthèse s'appliquent à compter du 1^{er} septembre 2019.

En outre, dans un souci d'harmonisation des participations des familles entre les différentes crèches implantées sur le territoire communal, la ville souhaite abaisser le plafond mensuel de ressources de 7 500 € à 5 300 € par famille : il s'agit de retenir le plafond préconisé par la CNAF. Cette disposition sera sans incidence sur les ressources de fonctionnement de la ville, la réduction éventuelle des participations familiales étant compensée par le relèvement des prestations de la C.A.F.

Il est donc proposé au conseil municipal d'intégrer ce nouveau barème et ce nouveau plafond de ressources dans les tarifs municipaux des crèches à compter du 1^{er} septembre 2019 dans les conditions prévues à l'annexe.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

II.4 Subvention exceptionnelle à l'Atelier Moz pour l'Académie des arts dramatiques de Chantilly

(Rapporteur Mme GODARD)

Mme GODARD Il s'agit principalement de soutenir l'Atelier Moz dans le développement de l'Académie des arts dramatiques qui a été mise en place en 2016. L'académie fait un très bon travail d'animation et de formation, propose beaucoup d'animations gratuites, attire de nombreux jeunes de Chantilly et d'ailleurs, ce qui est intéressant également.

Pour qu'elle puisse se développer intelligemment, il est nécessaire de l'aider financièrement. Elle assume la charge du loyer de certains de ses locaux non municipaux, et le développement de ses activités diverses et variées nécessite un soutien spécifique. Il s'agit de traduire par cette aide la cohérence entre le projet de l'Académie et la politique et la vision culturelle de la ville.

M. LOUIS-DIT-TRIEAU Si j'ai bien compris cette somme va servir à aider l'association notamment pour ses frais de location.

Mme GODARD Non c'est pour son fonctionnement général.

M. LOUIS-DIT-TRIEAU C'est quand même aussi une aide, parce que l'association va malheureusement payer la location d'un local.

Mme GODARD C'est une des associations qui paient un loyer effectivement.

M. LOUIS-DIT-TRIEAU Quel est le prix de location ?

Mme GODARD Le prix de location est d'un peu plus de 10 000 € / an.

M. LOUIS-DIT-TRIEAU Nous en avons déjà parlé, c'est une somme importante, nous voterons bien entendu POUR l'aide à cette association, mais nous voulons que le Conseil municipal constate que le montant demandé à cette association pour la location s'élève à 10 000 €. Il faudrait lui trouver une autre salle.

Mme GODARD Nous le faisons déjà, on propose d'autres salles, mais nous avons un vrai problème de disponibilité de salles.

M. LOUIS-DIT-TRIEAU L'année prochaine il faudra aussi payer ce loyer

Mme LE MAIRE précise au Conseil que le loyer dont on parle est payé à l'Institut de France, pour le Pavillon de Manse qui n'est pas un bien communal.

Pour les autres salles (Espace Bouteiller, Centre culturel et salle des Fêtes de Gouvieux), elles sont mises à disposition à titre gratuit. On a recherché avec l'association Moz d'autres lieux, mais aujourd'hui compte tenu de l'attractivité de la ville, peu de locaux sont disponibles et nous n'avons pas pu trouver un autre endroit qui puisse leur être proposé. C'est certainement une subvention qu'il sera proposé de reconduire en 2020.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

II.5 Création d'un tarif pour la vente d'un catalogue au musée de la dentelle

(Rapporteur Mme GODARD)

Mme Le MAIRE A l'occasion de l'exposition « En Noir et Blanc, dentelle sur mesure » au musée de la dentelle du 21 septembre au 1^{er} décembre 2019, la ville souhaite proposer à la vente un catalogue de l'exposition, reprenant photos et textes de l'exposition. Ce catalogue sera édité par la Fédération de Création Couture Sur Mesure de Paris, partenaire de l'exposition.

En conséquence, il est demandé au conseil de bien vouloir adopter la création d'un tarif à 20 euros pour la vente de ce catalogue au musée de la dentelle

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

III- RESSOURCES HUMAINES

III.1 Plan de formation

(Rapporteur M. LE NORCY)

M LE NORCY Depuis deux ans désormais le conseil municipal doit voter le plan de formation et non plus en recevoir seulement l'information. Ce plan a été établi en 2019 et prévoit l'activité de formation de l'année 2020.

Suite à l'avis favorable du Comité technique en date du 17 septembre 2019, le plan de formation se présente comme suit :

20 demandes de préparation aux Concours/Examens

14 demandes de préparation aux Concours (4 Agents de maîtrise--3 ATSEM- 2 techniciens-4 rédacteurs –

1 adjoint administratif principal 2ème classe)

4 demandes de préparation d'Examens (1 Agent de maîtrise-1 Technicien ppal 1 classe-1 adjoint technique principal 2 classe- 1 technicien)

2 préparations dans le cadre de VAE (auxiliaires de puériculture)

233 demandes de formations retenues

Pour l'ensemble des services :

3 demandes HACCP (hygiène alimentaire)

8 demandes de sauveteur secouriste initiation

9 demandes de sauveteur secouriste recyclage

5 demandes en bureautique (WORD-EXCEL)

7 demandes pour une formation d'intégration

Par service :

Ces demandes peuvent se diviser en deux catégories celles qui sont obligatoires pour continuer d'exercer sa fonction et celles qui permettent d'améliorer ses compétences

19 demandes Scolaire (gestes et postures-BAFA perfectionnement-BAFD- ATSEM ...)

7 demandes Jeunesse et sports (management-photoshop-entretien matériel sportif...)

2 demandes Administration générale (fraude documentaire)

6 demandes Patrimoine (diversité culturelle, préventive des collections textiles, photostop ...)

4 demandes Urbanisme (aménagement, instruction politique logement/commerce ...)

10 demandes Ressources humaines (risques psychosociaux, dossier retraite, plan de formation, relations élu/cadre, fondamentaux de la RH...)

9 demandes Finances (commande et marchés publics, utilisation logiciel TOTEM, gestion financière ...)

5 demandes Direction Générale (management, prise de parole, accueil physique et téléphonique)

5 demandes Marchés publics (finances publiques, analyse des offres, actualité des marchés ...)

3 demandes CCAS (rédaction d'une lettre administrative, accès aux prestations sociales, M14)

9 demandes Bibliothèque (bande dessinée-animation d'un groupe, presse jeunesse, rôle social de la Médiathèque...)

31 demandes Police (FCO encadrants-FCO non encadrants-moniteur en maniement des armes-policier et risque terroriste, drone, faux documents...)

41 demandes Crèche (communication gestuelle - accueil d'un enfant en situation d'handicap-poser des limites et les faire respecter-alimentation adaptée aux 0-3 ans...)

47 demandes Services techniques (CACES- montage de tentes-TAG-soudure à l'arc-entretien des Espaces publics-massifs floraux--habilitation électrique...)

3 demandes communication (tableaux de bord, relations publiques et protocole ...).

La ville de Chantilly va au-delà de l'obligation légale en termes de formation (0,9% de la masse salariale). Pour 2018 la dépense obligatoire de formation était de 33 950 €, en réalité la ville a dépensé 45 600 € c'est-à-dire une dépense supérieure de + 30 % par rapport à l'obligation légale. En 2019 nous dépasserons à nouveau le plancher obligatoire.

M. LOUIS-DIT-TRIEAU C'est une très bonne chose que la ville investisse pour la formation, à la fois pour les fonctionnaires et pour la qualité du service public.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce plan de formation, sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget 2020 de la commune.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

III.2 Création et suppression de postes

M LE NORCY Il s'agit de mettre à jour le tableau des emplois effectifs annexé au budget principal.

Il est nécessaire de créer deux postes : un poste d'attaché territorial et un poste d'auxiliaire de puériculture territoriale principal de 2^{ème} classe pour pourvoir au remplacement de deux agents qui ont quitté la ville par voie de mutation.

Il est proposé au conseil municipal de

- créer un emploi d'attaché(e) territorial à temps complet pour le remplacement de la Directrice Générale des Services et un emploi d'auxiliaire de puériculture territoriale (e) principal (e) de 2^{ème} classe à temps complet pour le remplacement d'une auxiliaire de puériculture à compter du 1^{er} octobre 2019.
- supprimer le poste d'attaché hors classe qui avait été créé pour pouvoir accueillir la précédente Directrice Générale de Services.

M. LOUIS-DIT-TRIEAU Le choix de la nouvelle Directrice Générale des Services a donc été fait, pouvez-vous nous donner son nom ?

Mme Le MAIRE Il s'agit de Madame Magali ROBERT.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

IV- ENFANCE

Interventions musicales en milieu scolaire – année scolaire 2018/2019 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental

(Rapporteur Mme BARBA-STELMACH)

Mme Le MAIRE Chaque année, le Conseil Départemental de l'Oise verse à la Ville une aide financière pour les interventions musicales en milieu scolaire, sous forme de subvention. Les interventions sont assurées par le Ménestrel.

Il y a lieu de reconduire cette demande de subvention pour l'année scolaire écoulée (2018/2019).

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser :

- Madame le Maire ou son représentant à solliciter, auprès du Conseil Départemental de l'Oise, une subvention pour les interventions musicales en milieu scolaire, pour l'année 2018/2019, conformément au nombre d'heures effectuées par les professeurs du Conservatoire de musique « Le Ménestrel » dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
- Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette démarche.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

V- URBANISME

V.1 Approbation du projet de charte du Parc naturel régional Oise – Pays de France et de ses annexes

(Rapporteur Monsieur SERVELLE)

Années ainsi

M. SERVELLE Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la Charte révisée du Parc Régional de l'Oise – Pays de France pour les 15 prochaines années ainsi que les annexes correspondantes.

La révision de la Charte du Parc naturel interrégional Oise - Pays de France a été lancée le 24 juin 2011 par les régions Île-de-France et Hauts-de-France.

Au cours des huit années écoulées, les élus locaux et l'ensemble des partenaires ont été associés aux différentes étapes d'élaboration de la charte pour définir les orientations stratégiques, les ambitions et les enjeux du projet de territoire.

Le projet de charte révisée a été soumis à une enquête publique du 21 février 2017 au 29 mars 2017.

La commission en charge de l'enquête publique a émis un avis favorable sur le projet assorti de 2 réserves et 11 recommandations. Les 2 réserves portaient sur la création d'un conseil scientifique à l'horizon d'un an et l'établissement d'un point zéro de référence dans les deux ans, afin de permettre de donner ensuite un état des lieux régulier et notamment de répertorier le travail réalisé au sein du PNR.

A l'issue de ce travail, le PNR a procédé aux modifications du projet de Charte, pour prendre en compte à la fois, l'avis de l'autorité environnementale, qui a été rendu, les observations de cette commission d'enquête, et les observations du public.

Le projet de Charte a ainsi été approuvé par le comité syndical du PNR le 26 mars 2019.

Le projet de Charte soumis maintenant aux délibérations des collectivités, comporte un budget prévisionnel, sur 3 ans, un projet de modification des statuts du syndicat mixte, et un programme d'actions du PNR.

La commune de Chantilly, qui adhère au Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du parc naturel régional Oise - Pays de France, a suivi et participé attentivement et activement à toutes les étapes de la procédure de révision de la Charte.

Sur la question de la mobilité, la Ville a bien noté que dans le cadre du projet de Pôle d'échange Multimodal de la gare de Chantilly/Gouvieux, le Parc Naturel Régional pourra être consulté au titre de sa politique sur les déplacements responsables face au changement climatiques.

S'agissant du schéma des orientations urbaines, la fiche communale est en adéquation avec les objectifs du Plan Local d'Urbanisme approuvé en mars 2017. Elle reprend précisément les demandes de la Ville, notamment, l'identification des activités hippiques dans le quartier du Bois St Denis comme enjeux et potentialités situées à l'intérieur de l'enveloppe urbaine. Le document d'urbanisme de la commune est lui parfaitement compatible avec les orientations de la future Charte.

Toutefois la ville a porté l'attention sur deux points de vigilance :

- D'un point financier, la Ville souhaite que les principes de prudence et rigueur budgétaires applicables aux communes soient repris par le PNR dans sa gestion, avec un maintien à l'identique des cotisations des communes et une maîtrise de sa masse salariale en adéquation stricte avec les besoins des actions du Parc. A noter que les statuts prévoient une cotisation annuelle à 2,66 €/habitant contre 2,57 € aujourd'hui. Ils bloquent surtout l'indexation des cotisations sur l'inflation.

En matière de gouvernance, la ville a également tenu à rappeler au PNR que s'agissant de l'orientation N°10 sur le tourisme, le Parc ne dispose pas de la compétence pour la gestion de la taxe de séjour, et ne peut donc être associé à la gestion de cette dernière.

Le PNR doit rester un outil au service des collectivités territoriales, nécessaire pour leur développement économique et social tout en préservant le patrimoine naturel, culturel, bâti et paysager. Mais il n'a pas vocation à constituer une strate administrative supplémentaire au millefeuille territorial au risque de voir réduite l'efficacité de ses actions.

Ces points rappelés, la ville de Chantilly est convaincue aujourd'hui par les dispositions de la future Charte et entend maintenir un niveau de représentation élevé dans les futures instances du futur syndicat. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver sans réserve la Charte révisée du Parc régional Oise - Pays de France 2019-2034 ainsi que les annexes correspondantes dont le projet de statuts modifiés du syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion Oise - Pays de France.

M. LOUIS-DIT-TRIEAU De toute façon il fallait adhérer, il fallait accepter et voter la Charte.

Depuis 2011 on travaille sur cette nouvelle Charte qui va s'appliquer sur un nombre plus important de communes. Et si j'ai bien compris le PNR va s'élargir sur l'est du département et dans le Val d'Oise.

Le PNR ne devrait pas être une structure en plus, mais une structure d'aide, sachant que le PNR gère déjà des subventions. Il peut verser des subventions notamment aux commerces, ce sont déjà des aides économiques.

Cela fait une strate supplémentaire sachant que la région s'occupe de l'économie, ainsi que la Communauté de communes.

A un moment, il faudra simplifier toutes ces structures et qu'il y ait une cohérence. Il faudra créer une identité de territoire : le PNR, la communauté de communes et la ville de Chantilly à l'intérieur de ce sud de l'Oise, sinon ce sera uniquement un guichet.

Mme Le MAIRE On voit bien que depuis 2011 les choses ont changé, la communauté de communes a désormais la compétence économique.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

V.2 Rétrocession par le Conseil Départemental à la Ville de la rue du Connétable (RD 924 A portion comprise entre la Porte St Denis et la Petite Place Omer Vallon)

(Rapporteur Madame Le Maire)

Mme Le MAIRE Le Département de l'Oise et la Ville de Chantilly ont décidé de procéder à la municipalisation de certaines voies départementales secondaires. Cette politique de rétrocession prévoit la remise en état préalable de la voie concernée par le Département avec ensuite la rétrocession à la Ville.

Durant l'été 2018, le Département a repris le tapis routier de la rue du Connétable dans sa portion comprise entre la Porte St Denis et la Petite Place Omer Vallon.

Il est proposé de procéder à la rétrocession à la Commune avec l'intégration dans le domaine public communal (les réseaux d'éclairage, de l'assainissement et d'eau potable relevant déjà de la Commune) de la RD 924 dans sa portion comprise entre la Porte St Denis et la Petite Place Omer Vallon.

Il doit être noté à cette occasion que pour la rétrocession de la Route de Senlis, la ville n'a pas accepté la rétrocession des deux ouvrages d'art.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

VI- DIVERS

Bilan des activités estivales

Mme BARBA-STEMACH En ce qui concerne l'« Eté Jeunes », on constate une présence équivalente à celle de l'année précédente : environ 50 jeunes inscrits par mois et une fréquentation de 25 jeunes / jour. En raison de la canicule, les activités sportives ont été plus réduites que prévues.

Le Centre de loisirs a toujours autant de succès, on a même constaté une augmentation de la fréquentation. Sur la période de juillet et août on a pu atteindre des pics de fréquentation jusqu'à 166 enfants présents.

Concernant les colonies de vacances (séjours d'été) les effectifs ont fortement augmenté : 11 jeunes en ont profité sur la période juillet / août.

L'opération « SolidarEte » a connu un grand succès : nous avons eu 21 candidats pour 16 postes et nous avons eu des retours très positifs des deux maisons de retraite Fondation Condé et Arc en Ciel. Nous remettrons leur diplôme le 4 octobre prochain aux jeunes qui ont participé à cette opération.

Les activités estivales du parc Watermael-Boitsfort ont également bien fonctionné avec une fréquentation d'environ 130 jeunes / jour, même si la mairie a été dans l'obligation de fermer deux jours en juillet en raison de la canicule. On a donc prolongé la durée des animations.

Le Défi jeune a pour thème cette année le patrimoine et les vitraux. On propose à 6 jeunes (16 et 20 ans) de travailler sur la création d'un vitrail entre le 27 octobre et le 1^{er} novembre 2019.

Pour les Grands Jeux proposés dans le jardin de la mairie, la fréquentation est identique à celle de 2018 mais légèrement inférieure à celle de 2017.

QUESTIONS DIVERSES

M. LOUIS-DIT-TRIEAU souhaite revenir sur son intervention au sujet de la Communauté de communes. Il ne remet pas en cause le travail des élus de la CCAC, notamment de M. Claude Van LIERDE qui est depuis

longtemps à la CCAC et qui s'implique énormément dans ce qu'il fait, par exemple pour la gestion de la piscine. Son intervention concernait les ambitions de la communauté de communes et le renforcement de son identité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Mme le Maire lève la séance à 21H30